

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 4 de l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2010

BUDGET 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget que nous avons préparé pour l'an prochain.

Celui-ci comprend les comptes de fonctionnement et d'investissement qui se résument comme suit :

- **Compte de fonctionnement :**

Charges	CHF	2'494'986.—
Revenus	CHF	2'415'403.—
Déficit du compte de fonctionnement	CHF	79'583.—

De manière générale, notre commune accuse une nette baisse de ces recettes fiscales ces derniers mois, due à des départs de contribuables en 2009 et 2010. Toutefois, nous ne pensons pas que ces mouvements soient dus à l'augmentation d'impôt décidée il y a maintenant une année, car beaucoup sont internes au canton, vers des communes soit avec un taux similaire ou plus élevé, soit que très légèrement plus bas que Montmollin.

Au vu de la planification financière jointe au budget, l'augmentation du coefficient fiscal ne nous permet, pour l'instant, que de stabiliser la situation à moyen terme. Cependant, compte tenu des constructions actuellement en cours à Montmollin, nous pouvons nous montrer raisonnablement optimistes sur notre capacité à regagner des contribuables ces prochaines années.

A noter que cette année, aucun nouveau report de charges n'a été prévu par l'Etat.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques générales suivantes :

- **0. Administration :** conformément à la décision du Conseil d'Etat, l'échelon automatique retenu l'année dernière est accordé à l'ensemble du personnel de la fonction publique, de même que celui relatif à 2011. Toutefois, une retenue de 1.11% est à nouveau opérée. La dépense concernant la fusion des communes du Val-de-Ruz a été intégrée, conformément à l'arrêté du Conseil général du 10 décembre 2009.

- **01. Sécurité publique** : ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie, qui ne varient que très peu par rapport aux années précédentes. Par contre, au niveau des recettes, à l'instar d'autres communes, le hangar des pompes (sous le collègue) a été libéré par le syndicat SPVDRO. Cette décision contribue toutefois à faire baisser les coûts de cette organisation.

Suite à l'introduction du passeport biométrique, seules les cartes d'identité peuvent encore être établies à travers les administrations communales.

- **02. Enseignement et formation** : les augmentations salariales s'inscrivent selon les mêmes principes que pour l'administration. Les dépenses relatives au camp vert et autres activités extrascolaires, autrefois assumées par la Commission scolaire, sont maintenant intégrées au budget communal.
- **03. Culture – loisirs - sports** : les dépenses concernent essentiellement l'amortissement, les intérêts et l'entretien courant de la place de jeux, ainsi que les frais de fonctionnement du temple de Coffrane, géré par la Paroisse civile.
- **04. Santé** : la charge principale est notre participation au service d'ambulance, situé dans le complexe de la Maladière.
- **05. Prévoyance sociale** : en raison de la crise économique, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est en hausse.
- **06. Trafic** : même augmentation salariale que pour le reste des employés. Pour les transports publics, l'augmentation par rapport au budget 2010 est due à la prise en compte des coûts des RégioExpress de substitution TGV, des coûts plus élevés que prévu du matériel Domino ainsi que des renforts introduits sur la ligne Neuchâtel – Le Locle aux heures de pointe.
- **07. Protection et aménagement de l'environnement** : à l'instar de 2010, il est prévu de remplacer une série d'anciens compteurs d'eau chez les abonnés. L'amortissement des investissements est en hausse, suite aux travaux d'adduction en eau du quartier Le Biollet. La redevance pour l'utilisation de la source des Fontenailles est en baisse, car elle est basée sur le prix de l'eau aux Geneveys-sur-Coffrane, qui subit la même tendance.

La taxe d'épuration sera augmentée au 1^{er} janvier 2011, par arrêté du Conseil communal, de CHF 1.95/m³ à CHF 2.80/m³, en raison de la hausse des coûts engendrée par notre raccordement à la STEP de la Saunerie de Colombier. L'augmentation de la taxe déchets reste en suspens, en raison de l'introduction de la taxe au sac au 01.01.2012, dont le mode de financement doit encore être analysé plus en détail.

- **08. Economie Publique** : le résultat de ce chapitre dépend de la qualité des bois mis en vente, ainsi que des prix sur le marché. La coupe, déjà réalisée, s'avère être d'excellente qualité et ce chapitre présentera un bénéfice confortable l'année prochaine. La redevance du Group-E est calculée conformément à l'arrêté qui vous est soumis ce soir.
- **09. Finance et impôts** : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. Les raisons de la baisse actuelle et prévisible de l'impôt des personnes physiques ont déjà été abordées plus haut. De plus, la crise économique semble n'avoir pas eu, pour l'instant, d'impact significatif sur nos contribuables « stables ». Toutefois, le fait que certains contribuables ne déclarent pas spontanément et immédiatement une modification de leurs revenus, afin d'adapter leurs tranches, ou alors tardent à être taxés, engendre un certain décalage entre nos projections de recettes fiscales, calculées selon les données les plus récentes, et la réalité. Ceci nous incite à rester très prudents dans nos prévisions.

- **Compte des investissements**

Dépenses	CHF	0.00
Recettes	CHF	0.00
Investissements nets	CHF	0.00

Aucun investissement prévu pour 2011.

En conclusion, les finances de la commune de Montmollin doivent rester sous une surveillance continue, car, à moyen terme, elles ne résisteraient pas à de nouveaux gros coups du sort.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 29 novembre 2010